



---

**Vingt-quatrième session**

Nairobi, 15–19 avril 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire

### Additif

## Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

### Note du secrétariat

#### Point 1. Ouverture de la session

1. La vingt-quatrième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sera ouverte le lundi 15 avril 2013, à 10 heures, par le Président du Conseil d'administration à sa vingt-troisième session ou, en son absence, par l'un des autres membres du Bureau de la vingt-troisième session du Conseil d'administration. La liste des membres actuels du Conseil d'administration figure à l'annexe I à la présente note.

#### Point 2. Élection du Bureau

2. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration élit un président, trois vice-présidents et un rapporteur. La répartition géographique des membres du Bureau élus aux précédentes sessions du Conseil d'administration est indiquée dans l'annexe II à la présente note.

#### Documentation

Additif : Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux (HSP/GC/24/1/Add.1 : par. 2 et 3 de l'annexe III) – **pour décision**

#### Point 3. Vérification des pouvoirs des représentants

3. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les pouvoirs des représentants doivent être communiqués au Directeur exécutif au plus tard avant la fin de la 1<sup>re</sup> séance de la session du Conseil d'administration. Le Bureau doit alors les examiner et faire rapport sans retard au Conseil d'administration.

#### Point 4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa vingt-quatrième session et décidera ensuite de l'organisation des travaux de la session. L'ordre du jour provisoire a été approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, tenue à Nairobi du 11 au

---

\* HSP/GC/24/1.

15 avril 2011. Des notes du Directeur exécutif proposant l'organisation et le calendrier des travaux de la vingt-quatrième session figurent dans les annexes III et IV à la présente note.

**Documentation**

Ordre du jour provisoire (HSP/GC/24/1) – **pour décision**

Additif : Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux (HSP/GC/24/1/Add.1) – **pour décision**

Liste des documents dont est saisi le Conseil d'administration (HSP/GC/24/INF/1) – **pour information**

**Point 5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination**

5. Au titre de ce point, le Directeur exécutif fera rapport au Conseil d'administration au sujet notamment de l'exécution du mandat et du programme de travail d'ONU-Habitat ainsi que de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses sessions précédentes.

**Documentation**

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : Rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2) – **pour décision**

Additif : Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.1) – **pour décision**

Additif : Rapport du Directeur exécutif sur la sixième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/24/2/Add.2) – **pour décision**

Additif : Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.3) – **pour décision**

Additif : Rapport d'activité conjoint des directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (HSP/GC/24/2/Add.4) – **pour décision**

Additif : Coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales en dehors du système et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/24/2/Add.5) – **pour décision**

Additif : Document-cadre de la Stratégie mondiale du logement : Rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.6) – **pour décision**

Additif : Adoption par ONU-Habitat d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme : Rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.7) – **pour décision**

Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions (HSP/GC/24/3) – **pour décision**

Additif : Mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/ADD.8) – **pour décision**

Additif : Projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents (HSP/GC/24/3/Add.1) – **pour décision**

Rapport du Forum urbain mondial sur les travaux de sa sixième session (HSP/GC/24/INF/2) – **pour information**

Rapport sur les activités de pays pour 2013 : rapport du Directeur exécutif: (HSP/GC/24/INF/3) – **pour information**

## **Point 6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration**

6. Conformément à la résolution 20/21 adoptée en avril 2005 par le Conseil d'administration, le Bureau du Comité des représentants permanents a recommandé au Bureau du Conseil d'administration à sa vingt-troisième session le thème ci-après pour la présente session : « Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et compte tenu des sexes/pécificités ». Le Conseil d'administration sera par conséquent saisi d'un rapport du Directeur exécutif sur ce thème spécial.

### **Documentation**

Dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration intitulé « Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et compte tenu des sexes/pécificités » : Document thématique du Directeur exécutif (HSP/GC/24/4) – **pour décision**

## **Point 7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015**

7. Le programme de travail d'ONU-Habitat est en phase avec le cycle budgétaire de l'ensemble du système des Nations Unies. Le programme de travail pour 2012-2013 prendra donc fin le 31 décembre 2013. En conséquence, le Directeur exécutif présentera au Conseil d'administration, pour qu'il l'examine à sa vingt-quatrième session, un projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

### **Documentation**

Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 : Rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/5) – **pour décision**

Additif : Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/5/Add.1) – **pour décision**

Additif : Projet de plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2014-2019 : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/5/Add.2) – **pour décision**

Additif : Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte du développement urbain durable : Rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/5/Add.3) – **pour décision**

Additif : Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : note du Secrétariat (HSP/GC/24/5/Add.4) – **pour décision**

État des contributions volontaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains au 1<sup>er</sup> mars 2013 : Note du secrétariat (HSP/GC/24/INF/4) – **pour information**

United Nations Habitat and Human Settlements Foundation: Financial report for the biennium ended 31 December 2012 and report of the Board of Auditors: Note by the secretariat (HSP/GC/24/INF/5) – **pour information**

## **Point 8. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session**

8. Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour provisoire de sa vingt-cinquième session et décidera de la date et des autres dispositions à prendre en vue de cette session.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et autres dispositions à prendre en vue de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration (HSP/GC/24/6) – **pour décision**

**Point 9. Questions diverses**

9. Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, devraient retenir son attention.

**Point 10. Adoption du rapport de la session**

10. Conformément au paragraphe 7 de la section I A de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, le Conseil d'administration adoptera le rapport sur les travaux de sa vingt-quatrième session, qu'il présentera à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

**Point 11. Clôture de la session**

11. Le Conseil d'administration devrait terminer ses travaux le vendredi 19 avril 2013 à 14 heures.

## Annexe I

### Composition du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (58 membres)\*

#### États d'Afrique (16)

Afrique du Sud (2015)  
 Algérie (2014)  
 Bénin (2016)  
 Burkina Faso (2015)  
 Congo (2015)  
 Gabon (2014)  
 Lesotho (2015)  
 Madagascar (2016)  
 Mali (2014)  
 Maroc (2016)  
 Mozambique (2014)  
 Nigéria (2014)  
 Ouganda (2016)  
 République centrafricaine (2014)  
 République-Unie de Tanzanie (2015)  
 Somalie (2016)

#### États d'Amérique latine et des Caraïbes (10)

Antigua-et-Barbuda (2016)  
 Argentine (2014)  
 Brésil (2015)  
 Chili (2014)  
 Colombie (2016)  
 El Salvador  
 Grenade (2014)  
 Haïti (2015)  
 Mexique (2015)  
 Venezuela (République bolivarienne du) (2014)

#### États d'Europe orientale (6)

Albanie (2014)  
 Fédération de Russie (2014)

*Quatre sièges vacants*

#### États d'Europe occidentale et autres États (13)

Allemagne (2015)  
 Espagne (2016)  
 États-Unis d'Amérique (2014)  
 Finlande (2014)  
 Israël (2015)  
 Italie (2015)  
 Suède (2014)  
 Turquie (2014)

*Cinq sièges vacants*

#### États d'Asie-Pacifique (13)

Arabie saoudite (2015)  
 Bahreïn (2015)  
 Bangladesh (2016)  
 Chine (2016)  
 Inde (2015)  
 Indonésie (2014)  
 Iran (République islamique d') (2014)  
 Japon (2014)  
 Jordanie (2015)  
 Pakistan (2014)  
 République de Corée (2016)  
 Sri Lanka (2016)  
 Thaïlande (2015)

\* Le mandat expire au 31 décembre de l'année indiquée. Les informations figurant dans ce tableau ont été communiquées par le Conseil économique et social et reflètent la situation au 20 décembre 2012.

## Annexe II

### Répartition géographique des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Année	Session du Conseil d'administration	Président	Vice-Présidents	Rapporteur
1978	Première	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi) États d'Europe orientale (Pologne) États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Asie (Philippines)
1979	Deuxième	États d'Afrique (Kenya)	États d'Asie (Pakistan) États d'Amérique latine (Mexique) États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Europe orientale (Pologne)
1980	Troisième	États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Afrique (Nigéria) États d'Asie (Iraq) États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1981	Quatrième	États d'Asie (Philippines)	États d'Afrique (Lesotho) États d'Europe orientale (Hongrie) États d'Europe occidentale et autres États (République fédérale d'Allemagne)	États d'Amérique latine (Jamaïque)
1982	Cinquième	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Asie (Sri Lanka) États d'Amérique latine (Jamaïque) États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Afrique (Égypte)
1983	Sixième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Zambie) États d'Europe orientale (Bulgarie) États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Asie (Bangladesh)
1984	Septième	États d'Afrique (Gabon)	États d'Asie (Inde) États d'Amérique latine (Chili) États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)
1985	Huitième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Tunisie) États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Hongrie)	États d'Europe occidentale et autres États (Grèce)
1986	Neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)	États d'Afrique (Kenya) États d'Asie (Bangladesh) États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
1987	Dixième	États d'Europe orientale (Bulgarie)	États d'Asie (Indonésie) États d'Amérique latine (Colombie) États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Kenya)
1988	Onzième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Botswana) États d'Amérique latine (Brésil) États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	États d'Europe orientale (Pologne)
1989	Douzième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Gabon) États d'Europe orientale (Hongrie)	États d'Asie (Sri Lanka)

<b>Année</b>	<b>Session du Conseil d'administration</b>	<b>Président</b>	<b>Vice-Présidents</b>	<b>Rapporteur</b>
			États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	
1991	Treizième	États d'Afrique (Zimbabwe)	États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Union Soviétique) États d'Amérique latine (Brésil)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1993	Quatorzième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Ouganda) États d'Asie (Philippines) États d'Europe orientale (Roumanie)	États d'Amérique latine (Chili)
1995	Quinzième	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Asie (Indonésie) États d'Amérique latine (Venezuela) États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni)	États d'Afrique (Cameroun)
1997	Seizième	États d'Asie (Bangladesh)	États d'Afrique (Kenya) États d'Amérique latine (Mexique) États d'Europe occidentale et autres États (Norvège)	États d'Europe orientale (Roumanie)
1999	Dix-septième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Sénégal) États d'Europe orientale (Bulgarie) États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Asie (Iran, République islamique d')
2001	Dix-huitième	États d'Afrique (Algérie)	États d'Asie (Bangladesh) États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)
2003	Dix-neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi) États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
2005	Vingtième	États d'Europe orientale (République tchèque)	États d'Asie (Philippines) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Afrique (Nigéria)
2007	Vingt et unième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Ouganda) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)
2009	Vingt-deuxième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Zambie) États d'Europe orientale (République tchèque) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Asie (Pakistan)
2011	Vingt-troisième	États d'Afrique (Rwanda)	États d'Asie (Chine) États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Chili)	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)
En vertu du principe de roulement géographique prévu au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les groupes régionaux suivants devraient présenter des candidats aux postes à pourvoir pour la vingt-quatrième session du Conseil d'administration :				
2013	Vingt-quatrième	États d'Europe occidentale et autres États	États d'Afrique États d'Asie-Pacifique États d'Europe orientale	États d'Amérique latine

## Annexe III

### **Proposition de dispositions organisationnelles pour la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat**

#### **Note du Directeur exécutif**

1. Le Conseil d'administration jugera peut-être opportun d'adopter les dispositions organisationnelles ci-après, pour assurer le bon déroulement de ses travaux durant la vingt-quatrième session. Ces dispositions sont conformes aux recommandations formulées dans la résolution 20/21 concernant l'organisation et les thèmes des futures sessions du Conseil d'administration, demandant au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, en sa qualité d'organe subsidiaire intersessions du Conseil, de formuler de nouvelles recommandations destinées à améliorer la structure et l'organisation des sessions du Conseil, à partir de la vingt et unième session. À sa vingt-troisième réunion, le 7 décembre 2006, le Comité a adopté, pour la vingt et unième session et toutes les sessions suivantes, les propositions reproduites dans la présente note, qui concernent en particulier le segment de haut niveau, le dialogue et le thème spécial.

#### **A. Bureau**

2. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, élus compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable et de roulement entre les groupes régionaux. La répartition géographique des membres du Bureau lors des précédentes sessions du Conseil est présentée à l'annexe II.

3. Comme le prévoit l'article 18, l'un des vice-présidents est désigné pour présider le Comité plénier mentionné au paragraphe 17 ci-dessous. Les deux autres vice-présidents assistent directement le Président dans ses fonctions en réunion plénière et à la présidence du Comité de rédaction spécial mentionné au paragraphe 18 ci-dessous.

#### **B. Séances plénières**

4. Suite aux consultations menées avec le Bureau, il est recommandé de diviser les travaux des réunions plénières en deux segments : premièrement, un segment de haut niveau où interviendraient essentiellement les ministres et autres chefs de délégation et qui se tiendrait les deux premiers jours; et deuxièmement, un dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui serait organisé le troisième jour. On notera qu'une partie de la séance de la matinée du premier jour sera consacrée aux questions d'organisation.

#### **C. Segment de haut niveau**

5. Il est suggéré que le segment de haut niveau concentre ses discussions sur le thème retenu pour la session et le document thématique correspondant, ainsi que sur les aspects se rapportant aux points 5 de l'ordre du jour (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination) et 7 (Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget d'ONU-Habitat et de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015).

6. Il convient peut-être de rappeler que dans sa résolution 20/21, le Conseil d'administration a décidé que le thème du dialogue devait établir un lien entre le segment de haut niveau et le dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat et assurer la cohérence du débat politique en plénière.

7. Pour que les 60 à 80 délégations qui participent normalement aux sessions du Conseil d'administration puissent exprimer leurs vues, il est recommandé, pour le segment de haut niveau, que chaque délégation limite son temps de parole à cinq minutes maximum et que cette limite soit strictement respectée.

8. Lorsque sera établie la liste des orateurs pour le segment de haut niveau, la préséance sera accordée aux ministres et vice-ministres, suivis par les autres chefs de délégation. Un nombre limité de représentants d'autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat pourront ensuite prendre la parole, conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur.



## **D. Dialogue avec les autorités locales et autres partenaires**

9. Il conviendrait de rappeler que, comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12, le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses prochaines sessions, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans ses délibérations.

10. Conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 20/21 (voir annexe VI), le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, en consultation avec le Comité des représentants permanents, a conseillé au Bureau du Conseil d'administration pour la vingt-troisième session, de retenir pour la vingt-quatrième session du Conseil le thème suivant : « Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et compte tenu des sexes ». Le Président du Conseil d'administration a souscrit à cette recommandation, pour le compte du Bureau.

11. En vertu des résolutions susmentionnées et dans le but d'améliorer la participation et la contribution des autorités locales et des autres partenaires aux travaux du Conseil et de parvenir à la réalisation des objectifs communs, à savoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés dans le document final du Sommet mondial de 2005, des dispositions ont été prises pour organiser, en séance plénière lors du troisième jour, un dialogue avec les autorités locales et les autres partenaires (voir annexe IV). Ce dialogue sur le thème susmentionné se déroulera sous la forme qui avait été adoptée par le Comité II de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) pour donner aux représentants des groupes de partenaires l'occasion de faire une présentation de fond, qui sera suivie d'un dialogue ou d'une discussion connexe avec les gouvernements.

12. À cette fin, les autorités locales et les autres partenaires sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat un résumé écrit de leur présentation, afin qu'il puisse être distribué à tous les participants avant la session.

13. Les présentations faites par les représentants des autorités locales et des autres partenaires devront être le fruit de consultations menées par ces groupes avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, le secteur privé, les professionnels, les chercheurs et les syndicats. Des dispositions seront prises pour que les autorités locales et chaque groupe de partenaires puissent, s'ils le désirent, mener des consultations à Nairobi immédiatement avant la tenue de la session ou à tout autre moment, à un endroit de leur choix.

14. Des informations détaillées sur l'organisation du dialogue seront fournies ultérieurement.

## **E. Résumé du Président**

15. À l'issue du segment de haut niveau et du dialogue, le Président préparera, sur la base des délibérations de ces deux séances plénières, un résumé des principales questions soulevées dans le cadre du segment de haut niveau et des conclusions ou recommandations issues du dialogue. Ce résumé devra refléter la teneur des discussions ainsi que les principales positions exprimées au cours de ces deux segments; il sera soumis en plénière pour approbation. Tout projet de résolution, découlant éventuellement des débats des deux séances plénières sera renvoyé au Comité de rédaction pour suite à donner.

16. Une fois approuvées par le Conseil d'administration comme étant le reflet exact des débats du segment de haut niveau et du dialogue, et suite aux délibérations nécessaires, les conclusions et recommandations du Président serviront de directives pour les actions de suivi des gouvernements, des autorités locales, d'autres partenaires et du secrétariat, en particulier à l'appui des domaines d'activité prioritaires du programme de travail d'ONU-Habitat.

## **F. Comité plénier de la session**

17. Compte tenu de l'organisation des travaux des précédentes sessions du Conseil d'administration et des recommandations ci-dessus concernant les travaux en séance plénière, le Conseil d'administration souhaitera peut-être créer un Comité plénier qui serait chargé d'examiner en détail les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.

**G. Comité de rédaction**

18. À sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration a créé, à titre officieux, un comité de rédaction spécial à composition non limitée, présidé par l'un des vice-présidents, pour procéder à l'examen préalable des projets de résolution présentés par les délégations en vue de les fusionner, les faire concorder ou les clarifier, avant que le Conseil d'administration ne les examine en plénière. Le Conseil jugera peut-être bon de poursuivre cette pratique, largement créditée d'avoir contribué à l'efficacité des travaux. Le rapport du comité de rédaction serait d'abord renvoyé au Comité plénier pour approbation, avant son adoption finale par le Conseil d'administration.

**H. Proposition de calendrier des travaux et points à l'ordre du jour**

19. Une proposition d'organisation et de calendrier des travaux de la session est présentée à l'annexe IV, et une liste de points inscrits à l'ordre du jour de la session et des documents correspondants figure à l'annexe V.

## Annexe IV

### Proposition d'organisation et de calendrier des travaux pour la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Nairobi, 15-19 avril 2013

Date	Moment	Plénière	Comité plénier	Comité de rédaction
Lundi 15 avril	Matin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de la session</li> <li>Questions d'organisation : Segment de haut niveau : points 1 à 4 de l'ordre du jour</li> </ul>	-	-
	Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Segment de haut niveau : points 5 à 7 de l'ordre du jour</li> </ul>	Point 5 de l'ordre du jour	-
Mardi 16 avril	Matin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Segment de haut niveau : points 5 et 6 de l'ordre du jour</li> </ul>	Point 5 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
	Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Segment de haut niveau : points 5 et 6 de l'ordre du jour</li> </ul>	Point 7 de l'ordre du jour	
Mercredi 17 avril	Matin et après-midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue entre les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat sur le thème spécial : point 6 de l'ordre du jour (journée entière)</li> </ul>	Point 7 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Jeudi 18 avril	Matin	-	Point 8 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
	Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation des projets de rapport sur les points 5 et 7 de l'ordre du jour et rapport sur le projet de décision concernant le point 8 de l'ordre du jour</li> </ul>		
Vendredi 19 avril	Matin et après-midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résumé du Président sur le segment de haut niveau et le dialogue</li> <li>Projets de rapport de la plénière sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour</li> <li>Projets de rapport du Comité plénier</li> <li>Rapport sur les projets de résolution et les points 8 à 11 de l'ordre du jour</li> </ul>		

## **Annexe V**

### **Ordre du jour provisoire et documentation pour la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat**

#### **A. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015.
8. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

## B. Liste des documents soumis au Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Description</i>
4	HSP/GC/24/1	Ordre du jour provisoire
4	HSP/GC/24/1/Add.1	Additif : Ordre du jour provisoire annoté, y compris l'organisation des travaux
4	HSP/GC/24/INF/1	Liste des documents soumis au Conseil d'administration
5	HSP/GC/24/2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/2/Add.1	Additif : Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/2/Add.2	Additif : Rapport du Directeur exécutif sur la sixième session du Forum urbain mondial
5	HSP/GC/24/2/Add.3	Additif : Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable : rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/2/Add.4	Additif : Rapport d'activités conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
5	HSP/GC/24/2/Add.5	Additif : Coopération avec les institutions et organismes au sein du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales à l'extérieur du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales : rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/2/Add.6	Additif : Document-cadre de la Stratégie mondiale du logement : Rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/2/Add.7	Additif : Adoption par ONU-Habitat d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme : Rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/2/Add.8	Additif : Mise en œuvre coordonnée des orientations pour l'accès universel aux services de base et des orientations concernant la décentralisation et le renforcement des autorités locales : rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/INF/2	Rapport du Forum urbain mondial sur les travaux de sa sixième session
5	HSP/GC/24/2/INF/3	Rapport sur les activités de pays pour 2013 : rapport du Directeur exécutif
5	HSP/GC/24/3	Rapport du Comité des représentants permanents sur ses travaux pendant l'intersessions
5	HSP/GC/24/3/Add.1	Projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents : additif au rapport du Comité des représentants permanents : note du Secrétariat

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Description</i>
6	HSP/GC/24/4	Dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration : « Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et compte tenu des sexes » : Document thématique du Directeur exécutif
7	HSP/GC/24/5	Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 : Rapport du Directeur exécutif
7	HSP/GC/24/5/Add.1	Additif : Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 : rapport du Directeur exécutif
7	HSP/GC/24/5/Add.2	Additif : Projet de plan stratégique pour la période 2014–2019 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport du Directeur exécutif
7	HSP/GC/24/5/Add.3	Additif : Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte du développement urbain durable : rapport du Directeur exécutif
7	HSP/GC/24/5/Add.4	Additif : Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : note du Secrétariat
7	HSP/GC/24/5/INF/4	État des contributions volontaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains au 1 <sup>er</sup> mars 2013 : note du Secrétariat
7	HSP/GC/24/5/INF/5	Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport financier pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes : note du Secrétariat
8	HSP/GC/24/6	Ordre du jour provisoire et autres dispositions pour la vingt-cinquième session du Conseil d'administration

## Annexe VI

### Résolution 20/21 : Organisation et thèmes des futures sessions du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa résolution 5/15 du 7 mai 1982, dans laquelle il a décidé de désigner les sujets des thèmes spéciaux de ses sessions deux ans à l'avance,

*Rappelant aussi* sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, dans laquelle il a décidé de fournir aux partenaires, aux futures sessions du Conseil, des possibilités d'engager un dialogue entre eux et avec les gouvernements,

*Rappelant en outre* sa résolution 19/5 du 9 mai 2003, dans laquelle il a décidé qu'un élément central de sa vingtième et de ses futures sessions devrait continuer d'être la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies<sup>1</sup> consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles,

*Notant* que le Forum urbain mondial fournit maintenant la possibilité d'un large dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat,

*Reconnaissant* l'importance, pendant les sessions du Conseil d'administration, d'un segment de haut niveau concentré et interactif sur les questions de politique générale prioritaires,

1. *Fait siennes* les recommandations du Comité des représentants permanents sur l'amélioration des préparatifs du Conseil d'administration qui figurent en appendice à la présente résolution;
2. *Décide* que les thèmes spéciaux visés dans la résolution 5/15 ne devraient plus être choisis deux ans à l'avance, mais seront plutôt choisis par le Bureau du Conseil d'administration au moins six mois avant le début de chaque session du Conseil d'administration sur la base de l'avis du Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, compte tenu des résultats des sessions du Forum urbain mondial et de l'exigence de continuer de concentrer son attention sur la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles;
3. *Décide aussi* que le segment de haut niveau et les dialogues mentionnés dans sa résolution 16/12 devraient normalement se concentrer sur ces thèmes spéciaux et devraient constituer le débat de fond sur les thèmes spéciaux;
4. *Prie* le Comité des représentants permanents de recommander au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil d'administration, de nouvelles propositions pour améliorer la structure et les dispositions organisationnelles de la vingt et unième et des futures sessions du Conseil d'administration, y compris en particulier le segment de haut niveau;
5. *Prie aussi* le Directeur exécutif de préparer un document d'information à l'intention du Comité des représentants permanents pour lui permettre de satisfaire à la demande formulée au paragraphe précédent.

Le 8 avril 2005

---

<sup>1</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.